

Image not found or type unknown



Mutation du mari de mon ex femme en nouvelle calédonie

Par **Philippe**, le **05/01/2010** à **11:35**

Bonjour, rn rn 1 mois après le divorce, mon ex femme s'est remariée. rn Elle a la garde de notre fille de 6 ans et j'ai un droit de visite et d'hébergement correspondant au premier week-end de chaque mois ainsi que la moitié des vacances scolaires (elle habite en Bretagne et moi dans le sud). rn Son mari a obtenu une mutation de deux ans en Nouvelle-Calédonie. rn Ils m'ont proposé de la voir une fois par an en Nouvelle-Calédonie. Ce qui est complètement inacceptable pour moi. Je suis très proche de ma fille mais aussi ses grands-parents, ses oncles et tantes, ses cousins. Je ne peux absolument pas accepter d'être coupé de la vie de ma fille pendant deux ans. rn Cette situation me bouleverse, que dois-je faire?